

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite tenue le mardi 13 décembre 2022 à 19h00 à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :

M. Pierre Frigon

Maire suppléant

M. Marc St-Amant

Conseiller municipal

M. Gilles Goyette

Conseiller municipal

Mme Josée Chouinard

Conseillère municipale

M. Yvon Laforme

Conseiller municipal

M. Michel Champagne

Directeur général

Me Julie Marchand

Greffière

Sont absents:

Mme Annie Pronovost

Mairesse

M. Guy Baillargeon

Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. Pierre Frigon, maire suppléant, en l'absence de la mairesse Annie Pronovost.

2022-12-337

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller, appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2022-12-338

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller, appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des prévisions budgétaires 2023;
- 4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;
- 5. Période de questions;
- 6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller, appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023, présentant des revenus et dépenses de 7 663 174 \$ telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2022-12-340

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit, chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller, appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller, et résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2023, 2024 et 2025 au montant total de 17 387 800 \$ dont un montant de 2 116 700 \$ pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-12-341

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller, appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 19h15.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

Marc St-Amant, maire suppléant